

CHANTIERS JEUNES

2026



Contrat d'engagement

PREAMBULE

La Ville et le C.C.A.S. de Baccarat, en collaboration avec les Services Techniques municipaux, proposent des Chantiers Jeunes.

Cette année, 4 semaines de travaux divers seront organisées. Participer aux Chantiers Jeunes représente une véritable opportunité pour les adolescents de vivre une expérience enrichissante, de partager des moments conviviaux avec d'autres jeunes, tout en s'investissant dans un projet d'intérêt général.

Article 1 : Public concerné et mesures d'inscription

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux jeunes âgés de 13 à 17 ans, résidant à Baccarat. Les participants doivent faire preuve de motivation, de volontariat et d'implication afin de mener à bien les missions qui leur seront confiées.

Les chantiers jeunes seront organisés sur le mois de juillet et aout aux dates suivantes :

- Du 20 au 24 juillet 2026
- Du 27 au 31 juillet 2026
- Du 03 au 07 aout 2026
- Du 10 au 14 aout 2026

Les inscriptions sont ouvertes dès le 13 mai 2026 pour une clôture des demandes le 15 juin 2026.

Démarches d'inscription :

Faire parvenir à la ville de Baccarat (2 Rue Adrien Michaut – 54120 BACCARAT) ou par mail à ressources.humaines@ville-baccarat.fr :

- LE PRESENT CONTRAT D'ENGAGEMENT COMPLETE, DATE ET SIGNE (1 EXEMPLAIRE)
- LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES 2025 ET LA LETTRE DE MOTIVATION (page 5)
- L'AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES (page 6)
- UNE COPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE
- UNE COPIE DE LA CARTE VITALE
- ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVIL
- ATTESTATION MEDICALE D'APTITUDE

Attention : Les candidatures seront traitées par ordre d'arrivée, dans la limite de 6 participant(e)s par semaine. Au-delà de cet effectif maximal, la commune sera contrainte de refuser les candidatures pour des raisons de sécurité.

Pour être pris en compte, le dossier devra être impérativement complet et comporter l'ensemble des pièces demandées.

Après étude des candidatures, une invitation à une réunion d'information sera adressée aux candidat(e)s retenu(e)s. Les jeunes non retenus seront informés par courrier et inscrits sur liste d'attente (en cas de désistement).

La priorité sera donnée aux jeunes participant pour la première fois. La présence à la réunion d'information est obligatoire, sauf motif valable, sous peine d'annulation de l'inscription.

Enfin, afin de donner leur chance à tous, une attention particulière sera portée cette année aux candidatures déposées l'an passé et non retenues faute de places disponibles.

Article 2 : Nature des travaux réalisés par les jeunes

Les projets sont définis en amont, en fonction des besoins de la Ville de Baccarat, par une commission réunissant le Maire, la Vice-Présidente du C.C.A.S. ainsi que les responsables des Services Techniques.

La nature et la difficulté des travaux sont adaptées à l'âge des participants.

Article 3 : Horaires de travail et durée des chantiers jeunes (sauf dispositions particulières)

Les chantiers sont organisés sur une semaine de cinq jours, du lundi au vendredi. Les jeunes participent à une activité quotidienne de 4 heures 30, de 7h30 à 12h30, incluant une pause de 30 minutes dans la matinée.

Chaque matin, le rendez-vous est fixé à 7h30 en un lieu déterminé à l'avance. Une collation, fournie par la Ville, est proposée à 10h sur le lieu du chantier. Le dernier jour, un déjeuner sera offert aux participants.

Article 4 : Le rôle de l'encadrant technique et du référent animation

Référent technique : Le référent technique est un agent des Services Techniques de la commune. Il est chargé de la sécurité des participants, du bon déroulement des travaux et de la logistique. Il veille également à être à l'écoute des jeunes et à instaurer une ambiance conviviale, les Chantiers Jeunes constituant avant tout une action d'animation à destination de la jeunesse. Il s'assure que les participants évoluent en toute sécurité et que le chantier se déroule dans de bonnes conditions.

Référent administratif : En amont des Chantiers Jeunes, la référente administrative est chargée du suivi des aspects administratifs. Contact : Julie MARCHAL – 03.83.76.35.35 – ressources.humaines@ville-baccarat.fr

Article 5 : Les engagements des jeunes

Pour la bonne exécution du chantier et afin de garantir son caractère pédagogique, chaque jeune s'engage, dans le cadre de ce contrat moral, à :

- **Respecter les horaires de travail définis : 7h30 / 12h30 (aucun retard, sauf motif valable, ne sera accepté)**
- **Respecter les lieux, les consignes données, notamment celles relatives à la sécurité, ainsi que le personnel encadrant et les autres participants**
- **Faire preuve d'une assiduité constante tout au long du chantier**
- **Signaler toute difficulté rencontrée en s'adressant au référent animation**

Tout comportement portant atteinte au bon déroulement des Chantiers Jeunes, tout écart de langage volontaire et/ou répété, ou tout autre manquement constaté pourra entraîner une exclusion immédiate et définitive, sans versement du chèque cadeau. L'investissement personnel de chaque participant(e) est essentiel à la réussite du projet. Le respect de chacun constitue une priorité absolue.

Article 6 : Les engagements du C.C.A.S. et de la Ville de Baccarat

La Ville de Baccarat s'engage, dans le cadre de l'opération des Chantiers Jeunes, à :

- ✓ Encadrer les participants afin que les projets se déroulent dans les meilleures conditions possibles, en apportant un soutien et des conseils techniques pour la bonne exécution des travaux ;
- ✓ Assurer l'accompagnement des jeunes lors des trajets aller et retour entre le Centre Technique Municipal et le site du Chantier Jeunes ;

- ✓ Fournir à chaque participant(e) les équipements de travail de base (gants de travail, chaussures de sécurité et, si nécessaire, combinaison jetable en papier) afin de garantir des conditions de sécurité optimales. Il est toutefois demandé de prévoir des vêtements adaptés à des activités pouvant être salissantes ;
- ✓ Mettre à disposition le matériel et l'outillage nécessaires à la réalisation des missions ;
- ✓ Distribuer une collation à chaque participant(e) chaque matin vers 10h ;
- ✓ Offrir un déjeuner dans un restaurant local le dernier jour de la semaine ;
- ✓ Remettre une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 100 €*.

* Les cartes cadeaux sont uniques et non nominatives. Il est recommandé de les conserver avec soin, aucune carte ne pouvant être délivrée en cas de perte. Leur montant peut être utilisé en plusieurs fois. La remise s'effectuera contre signature d'un récépissé.

Article 7 : Sécurité et secours

Lors de l'inscription, les parents des participants doivent obligatoirement fournir les éléments suivants :

- ✓ Le numéro de téléphone des parents ou de la personne à prévenir en cas d'urgence
- ✓ Les coordonnées du médecin traitant
- ✓ Une autorisation d'hospitalisation de l'enfant en cas d'urgence
- ✓ Une attestation d'assurance de responsabilité civile

En cas de problème de santé ou d'accident survenant pendant le temps de travail, il sera fait appel au médecin traitant ou aux services d'urgence. La famille sera immédiatement prévenue.

En l'absence d'un parent, le jeune pourra être accompagné par un agent municipal lors d'un transport à l'hôpital avec le SAMU ou les sapeurs-pompiers, et uniquement si l'accident survient dans le cadre du Chantier Jeunes.

Afin de garantir une bonne communication avec les familles, il est impératif de signaler à la mairie tout changement de numéro de téléphone.

Attention : le jeune souhaitant participer aux Chantiers Jeunes ne doit présenter aucune contre-indication physique ou médicale incompatible avec les activités proposées.

Article 8 : Acceptation des conditions

Les conditions d'organisation des Chantiers Jeunes, exposées ci-dessus, sont signées par le jeune et ses parents lors de l'inscription. Un exemplaire leur sera remis une fois la candidature acceptée.

L'inscription du jeune vaut acceptation pleine et entière du présent règlement, sous réserve que le dossier soit complet et que l'attestation médicale soit valide.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation aux Chantiers Jeunes et m'engage à en respecter les termes.

Fait à Baccarat, le / / 2026

<p>Pour le CCAS et la Ville de Baccarat,</p>	<p>Les parents,</p>	<p>Le jeune, Nom + Prénom + mention « Lu et approuvé »</p>
---	----------------------------	---

INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES 2026

Nom :

Prénom :

Adresse Complète :

Date de naissance :

Numéro de téléphone du Jeune

Tél. portable de la mère :

Tél. portable du père :

Adresse mail des parents :

Pointure de chaussure :

J'ai déposé un dossier chantiers jeunes en 2025 : OUI NON

J'ai participé aux chantier jeunes 2025 : OUI NON

Période de travail souhaitée : (numéroter par semaine de préférence)

- Du 20 au 24 juillet 2026 choix N°.....
- Du 27 au 31 juillet 2026 choix N°.....
- Du 03 au 07 aout 2026 choix N°.....
- Du 10 au 14 aout 2026 choix N°.....

Motivations du jeune :

Fait à _____, le _____

Signature du (de la) Participant(e)	Signature du ou des représentant(s) légal(aux)
-------------------------------------	--

***Les Chantiers Jeunes sont réservés aux participants âgés de 13 à 17 ans. Les candidats ayant déjà présenté une candidature l'année précédente ne seront pas prioritaires afin de préserver et de garantir l'égalité des chances pour tout jeune n'ayant jamais participé aux Chantiers Jeunes (sauf si les effectifs ne sont pas atteints).**

AUTORISATION PARENTALE CHANTIERS JEUNES 2026

Chère participante, cher participant,

Afin de pouvoir vous intégrer dans les effectifs définitifs des Chantiers Jeunes, il est obligatoire que vos parents ou représentants légaux complètent intégralement la présente autorisation parentale. À défaut, votre candidature ne pourra pas recevoir de suite favorable.

Nous soussigné(e)s, Monsieur*, Madame*, _____
(*Rayer la mention inutile)

Résidant* à (*Indiquer l'adresse complète) :

N° de téléphone des parents* : _____
(*obligatoire)

Mail des parents* : _____
(*obligatoire)

✓ **Autorisons notre fille*, notre fils*** : (*Rayer la mention inutile)

Nom et Prénom de l'enfant : _____

✓ **Indiquons avoir pris connaissance des conditions des chantiers et acceptons les dispositions de l'article 7 du contrat d'engagement (vaut autorisation d'hospitalisation d'urgence)**

Médecin traitant :

Prénom Nom Tél :

En signant :

- Nous permettons en outre à la ville de Baccarat l'utilisation de la photographie de notre enfant dans le cadre pédagogique et non commercial de la promotion de ses animations
- Nous comprenons qu'en cas de perturbation ou d'indiscipline manifeste, notre enfant pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat sans obtenir de carte Cadeaux.

Les parents, Monsieur et Madame,

Le..... à

Signatures des parents avec la mention « Lu et approuvé » :